

Naissance d'un nouvel acteur de l'énergie en Côte-d'Or

26 octobre 2015

DOSSIER DE PRESSE

Contact presse:

Nathalie Blanc 03 80 50 85 09 06 73 49 96 18 nblanc@siceco.fr

SOMMAIRE

- → Communiqué de presse
- Genèse d'un projet : les défis énergétique de la Côte-d'Or
- → Genèse d'un projet : la réponse du SICECO
- → La SEML Côte-d'Or Énergies : carte d'identité
- → Témoignage : il est à l'origine de Côte-d'Or Énergies, Jacques Jacquenet, Président du SICECO
- → Témoignages : ils ont décidé d'entrer au capital
- Émergence des premiers projets

Annexes



Communiqué de presse 26 octobre 2015

Côte-d'Or Énergies : naissance d'un nouvel acteur de l'énergie en Côte-d'Or

Le 26 octobre 2015, 7 actionnaires : le SICECO Syndicat d'Énergies de Côte-d'Or, (actionnaire majoritaire), la Région Bourgogne, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté, la Caisse régionale du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, la SICAE Est, Dijon Céréales et la SEM Nièvre Énergies se sont retrouvés lors d'une Assemblée générale afin de signer les statuts qui donnent naissance à un tout nouvel acteur de l'énergie en Côte-d'Or : la Société d'Économie Mixte Locale, Côte-d'Or Énergies.

Un partenariat public privé

Côte-d'Or Énergies est une Société d'Économie Mixte Locale (SEML). 7 actionnaires, publics et privés, ont constitué le capital de départ : le SICECO Syndicat d'Énergies de Côte-d'Or, (actionnaire majoritaire), la Région Bourgogne, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté, la Caisse régionale du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, la SICAE Est, Dijon Céréales et la SEM Nièvre Énergies.

L'Assemblée générale a été suivie du premier Conseil d'administration qui a désigné Jacques Jacquenet comme Président de Côte-d'Or Énergies.

Développer les énergies renouvelables

La naissance de ce nouvel acteur intervient dans un contexte où l'énergie est au centre des attentions (loi sur la transition énergétique, conférence des Nations Unies sur le Climat, ...). À l'heure des choix qui conditionneront le mix énergétique de demain, Côte-d'Or Énergies aura pour mission d'acquérir, d'aménager; de construire et d'exploiter tous moyens de production d'énergie décentralisée à partir de sources renouvelables, notamment la biomasse, l'éolien, l'hydraulique et le solaire.

Elle sera également chargée de toutes activités accessoires liées à la production d'énergie renouvelable (construction de bâtiments,).

S'ancrer au territoire

Les projets de la SEML, dont les capitaux sont en majorité détenus par les collectivités, s'effectueront dans le cadre de la politique énergétique locale, conduite en particulier par les partenaires publics locaux. Les implantations de production décentralisée d'énergie seront décidées en concertation avec les différents acteurs du territoire et répondront aux besoins d'un indispensable mix énergétique.

Les futurs investissements sur le territoire participeront ainsi au développement économique du département.

Associer les citoyens au développement de leur territoire

Côte-d'Or Énergies pourra investir seul dans des projets ou en partenariat avec des tiers (autres sociétés, particuliers). Grâce à ce nouvel outil d'investissement, les citoyens pourront donc participer activement au développement de leur territoire en participant financièrement aux projets.

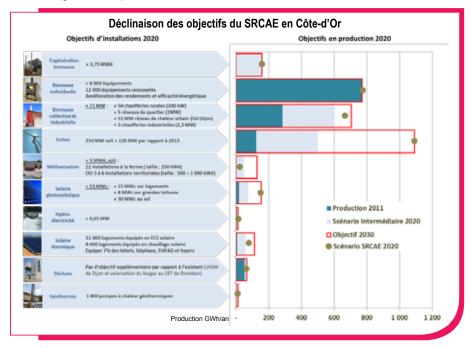
Genèse d'un projet : les défis énergétiques de la Côte-d'Or

La stratégie énergétique départementale

En septembre 2012, le SICECO lance une étude appelée « Stratégie énergétique départementale » en partenariat avec la DREAL, l'ADEME, la Région Bourgogne, le Conseil Général de la Côte-d'Or et le Grand Dijon. Confiée aux bureaux d'ingeniérie Énergies Demain et AEC, elle doit définir les critères de choix en matière de déploiement des énergies renouvelables et de réseau. Il est aussi question de préparer l'avenir pour une meilleure maîtrise de la consommation d'énergies pour tous les usagers.

Cette étude repose sur des données déjà recueillies dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) et de données payantes fournies par ERDF via une convention par l'intermédiaire de la Région.

En novembre 2013, la première phase de caractérisation de l'étude s'achève. Elle a permis de dresser le profil énergétique du département. Le SICECO a ainsi une connaissance plus fine de la production, de la distribution, de la consommation d'énergie et des potentiels du territoire.



Quelques chiffres issus de la stratégie énergétique départementale :

12 000 GWh

D'énergie finale consommée en Côte-d'Or (hors transport de marchandises et voyages longues distances) soit une facture de 870 millions d'euros (chiffres 2006)

66 %

Taux de dépendance de la Côte-d'Or aux énergies fossiles

77 %

D'augmentation des dépenses énergétiques à l'horizon 2020, soit une facture qui pourrait atteindre 1,5 milliard d'euros en Côte-d'Or (prévisions AIE et ADEME)

1-156 GWh

D'énergies renouvelables déjà produits en Côted'Or en 2011, soit une autonomie de 11 %

30 %

Des ménages côte-d'oriens potentiellement en précarité énergétique d'ici 2020

34-%

D'augmentation de la facture énergétique des communes d'ici 2020

30-%

De potentiel global d'économies pour les communes côte-d'oriennes

Des défis énergétiques nationaux qui ont des répercussions en Côte-d'Or

Les objectifs européens du « 3X20 » :

En 2007, l'Union Européenne s'est fixée des objectifs ambitieux en matière d'énergie et de climat appelés « 3X20 » puisqu'ils consistent, d'ici l'horizon 2020 à :

- Augmenter de 20 % l'efficacité énergétique
- Diminuer de 20 % les émissions de CO₂
- Couvrir 20 % des besoins énergétiques par les énergies renouvelables

Les objectifs du Grenelle de l'environnement et de la loi sur la transition énergétique :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % à l'horizon 2030 et les diviser par 4 d'ici à 2050
- Augmenter de 9 à 23 % la part des énergies renouvelables de la consommation d'énergie finale d'ici à 2020 et à 32 % d'ici 2030
- Réduire la consommation des bâtiments existants de 38 % d'ici à 2020
- Diminuer la consommation énergétique finale de 50 % d'ici 2050
- Baisser les consommations d'énergies fossiles de 30 % d'ici 2030
- ●Baisser la part du nucléaire à 50 % dans la production d'électricité d'ici à 2025

Contact presse:
Nathalie Blanc
03 80 50 85 09
06 73 49 96 18
nblanc@siceco.fr

Genèse d'un projet : la réponse du SICECO

Le SICECO, acteur public de l'énergie pour les collectivités

Depuis la modification de ses statuts en 2009, le SICECO est considéré comme un acteur public majeur de l'énergie notamment par son rôle dans la gestion des réseaux de distribution, la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Plusieurs de ses communes adhérentes se sont engagées dans une réflexion visant à développer la production d'énergie d'origine renouvelable. Malheureusement, de par ses statuts, le SICECO est limité quant à son intervention : il ne peut opérer que pour ses communes adhérentes et il ne peut pas apporter de réponse aux projets d'acteurs privés. Fort de ce constat et de ses compétences en matière d'énergie et face à la nécessité de mener le département dans la transition énergétique, le SICECO avait décidé, en 2012, en parallèle de son étude sur la Stratégie Énergétique Départementale, d'engager une étude juridique afin de créer une structure adaptée à la conduction de projets dédiés à la production d'énergie. Cette étude a d'ailleurs été subventionnée par l'ADEME à 35 % (6 000 € HT)

L'organisation la plus adéquate est la création d'une Société d'Économie Mixte Locale (SEML) qui permet au Syndicat de conserver son statut intercommunal. Grâce à la SEM, le SICECO pourra investir dans la production d'énergie (production d'électricité à partir de sources renouvelables, production de biogaz, de biocarburant et de chaleur). Il pourra créer des liens avec des partenaires financiers et soutenir les projets privés tout en développant l'économie locale.

L'ancrage au territoire

- Un projet d'entreprise en adéquation avec le projet du territoire
- Intérêts général et local priment sur l'intérêt financier
- Valeur ajoutée réinvestie sur le territoire
- Meilleure réponse aux obligations de service public
- Maîtrise des coûts notamment de structure
- → Dimension politique → alternative aux entreprises en situation de monopole

La logique d'entreprise : Réactivité et parformance

- Obligation de résultat et de pérennité obligation d'être performant, tourné vers l'avenir et d'investir dans la qualité et la satisfaction du client
- Application des règles de droit privé
- Rapidité des circuits de décision
- Vérité des coûts
- Adéquation entre objectifs et moyens

Les avantages d'une SEML

La transparence

- Position forte des collectivités territoriales
- Contrôle des collectivités co-contractantes
- Contrôle des collectivités actionnaires et co-contractantes par le Préfet et la Chambre Régionale des Comptes
- Autres contrôles internes et externes (Code du commerce, contrôle par le commissaire au comptes)

Le partenariat

- Communauté d'intérêts
- Apport de compétences

La contractualisation

- Autonomie opérationnelle avec procédures de contrôle
- Séparation des fonctions entre autorité organisatrice et opérateur
- Dissociation entre usager du service et contribuable
- Répartition des risques et responsabilités

S'entourer de spécialistes

Le SICECO a fait appel à des spécialistes pour nourrir sa réflexion : la Fédération des Entreprises Publiques Locales pour l'aspect juridique et la Caisse des dépôts et consignations pour l'aspect financier. Il s'est entouré de deux cabinets spécialisés, l'un dans le domaine juridique pour formaliser les statuts (Seban) et l'autre dans le domaine financier pour bâtir le « business plan » (Semaphores).

Etudier les projets potentiels

En parallèle, le SICECO a lancé des études de faisabilité de projets potentiels qui pourraient être portés par la SEM (le « business plan » devant être élaboré à partir de ces premiers projets). Ces études permettent de déterminer la mise en œuvre technique, la rentabilité économique, le montage juridique et financier des opérations. Ces études ont d'ailleurs été subventionnées par l'ADEME, la Région et des fonds FEDER au titre du PCEB (Plan Climat Énergie Bourgogne) à hauteur de 70 % du montant HT.

Rechercher des partenaires financiers

Une SEML est constituée d'au moins 7 partenaires. Elle est créée et contrôlée par les collectivités territoriales et leurs groupements qui détiennent la majorité du capital (50 à 85 %). Le SICECO s'est donc mis à la recherche de partenaires financiers afin de l'accompagner dans ce projet.

Le Conseil Régional de Bourgogne, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté, la Caisse régionale du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, la SICAE Est, Dijon Céréales et la SEM Nièvre Énergies ont répondu à l'appel du SICECO.

Le 30 juin 2015, l'Assemblée générale du SICECO délibérait afin de constituer la SEML, baptisée :

Côte-d'Or Énergies.

La SEML Côte-d'Or Énergies : carte d'identité

Les actionnaires

La Société d'Économie Mixte Locale (SEML) Côted'Or Énergies est une Société anonyme mixte locale régie par les lois et règlements en vigueur. Elle est composée de 7 actionnaires, dont le SICECO qui est majoritaire :

Elle est régie par une Assemblée générale regroupant l'ensemble des actionnaires ainsi que par un Conseil d'administration composé de 12 membres.

Le capital social de départ est de 570 000 €. Il pourra être augmenté par tous les moyens et selon toutes les modalités prévues par la loi. La SEML est constituée pour une durée de 99 ans.

Les missions de la SEML

Développer les énergies renouvelables

Dans le cadre de la politique énergétique locale, la SEML Côte-d'Or Énergie sera chargée de l'acquisition, de l'aménagement, de la construction et de l'exploitation de moyens de production décentralisée. Elle s'occupera également de toutes activités accessoires liées à la production d'énergie d'origine renouvelable.

Un nouvel outil d'investissement qui participe à l'activité économique du territoire

Côte-d'Or Énergies pourra investir dans des projets énergétiques d'ampleur sur le territoire selon deux modalités : soit les projets seront financés à 100 % par la SEML, soit ils seront portés par des Sociétés de Projets (SAS) réunissant la SEML et d'autres opérateurs privés ou publics (voir schéma ci-contre).

... et qui réinvestit les recettes localement

La création de cette SEML permet de faire émerger des projets et de les orienter dans les directions les plus profitables aux territoires.

Associer les citoyens au développement de leur territoire

Grâce à la structure même de la SEM qui autorise la participation de tiers dans les projets (voir schéma ci-contre), les citoyens vont pouvoir intervenir et ainsi devenir eux-mêmes acteurs des projets énergétiques de leur territoire.

La participation financière des citoyens permet une meilleure acceptabilité du projet qui est réalisé en concertation avec eux. La capacité d'investissement en est renforcée.

Les actionnaires et leur apport en capital

SICECO	350 000 €
Conseil Régional de Bourgogne	100 000 €
Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté	30 000 €
Crédit Agricole Bourgogne	30 000 €
SICAE Est	30 000 €
Dijon Céréales	20 000 €
Nièvre Énergies	10 000 €

Composition du Conseil d'administration

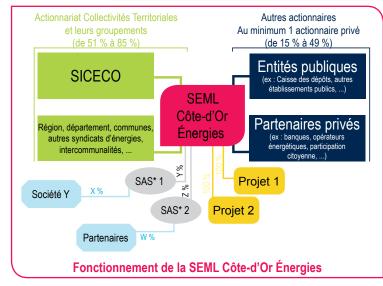
SICECO	Anne-Marie Terrand
	Patrick Duthu
	Claude Fontaine
	Pascal Grappin
	Bernard Hanson
	Jacques Jacquenet
	Fabrice Lescure
Conseil Régional de Bourgogne	Dominique Lapôtre
	François Patriat
Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté	Julien Ollagnier
Crédit Agricole Bourgogne	Gilbert Puyravaud
SICAE Est	Olivier Dubray

Le saviez-vous?

Située à proximité du consommateur final, la production décentralisée est une production d'énergie électrique à petite échelle réalisée à l'aide d'installations raccordées au réseau. Elle s'oppose à la production centralisée réalisée au moyen d'installations de grandes capacités (centrales nucléaires ou grands barrages hydroélectriques par exemple).

Les domaines d'action

- Production d'électricité à partir de sources renouvelables (éolien, hydraulique, méthanisation, solaire)
- Production de biogaz, de biocarburant
- Production de chaleur



Témoignage : il est à l'origine de Côte-d'Or Énergies : Jacques Jacquenet, Président du SICECO

« Le SICECO, devenu Syndicat d'Énergies en 2009, est désormais un acteur majeur de l'énergie sur notre territoire. De plus en plus, nos collectivités s'appuient sur son expertise notamment en matière de réseaux d'énergie, d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie. En 2012, le SICECO lançait la « Stratégie Énergétique Départementale » qui vise à déterminer l'avenir énergétique de la Côte-d'Or. Issue des ateliers de travail organisés avec les partenaires, la phase opérationnelle commence à voir le jour. Cinq chantiers prioritaires sont notamment arrêtés, tout en gardant une idée transversale qui est l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de la transition énergétique sur leur territoire.

Le développement des énergies renouvelables fait partie de ces axes de travail. Pour pouvoir le réaliser de manière ambitieuse, tout en possédant un levier de développement territorial, il fallait un outil d'investissement fort. L'idée de la création de la SEML Côte-d'Or Énergies vient donc de ce désir profond de soutenir les collectivités pour faire leur entrée dans la transition énergétique. Les élus du



SICECO et moi-même souhaitions avoir un moyen d'investissement, ancré au territoire et pouvant réinvestir les recettes localement. La SEML, capable d'investir dans des projets de développement des énergies renouvelables, nous est apparu comme le meilleur instrument pour y parvenir. Cette solution permet de doter le syndicat d'une réelle force d'intervention financière lui permettant de faire émerger des projets et de les orienter dans les directions les plus profitables aux territoires.

Parallèlement à la recherche d'actionnaires, nous avons voulu vérifier l'intérêt d'investir dans de telles productions. Nous avons donc lancé des études de faisabilité, accompagnées financièrement par l'ADEME, la Région et les fonds FEDER au titre du PCEB (Plan Climat Énergie Bourgogne). Elles permettent d'analyser la mise en oeuvre technique, la rentabilité économique et le montage financier des projets.

Aujourd'hui, l'énergie est plus que jamais au centre des attentions (pour rappel, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques aura lieu en décembre à Paris). À l'heure où il faut faire des choix qui conditionneront notre mix énergétique de demain, je suis fier de présenter la SEML Côte-d'Or Énergies, ce nouvel acteur de l'énergie en Côte-d'Or qui va nous permettre de nous lancer pleinement dans la transition énergétique. Elle est le fruit de volontés communes d'acteurs décidés à s'investir activement dans l'avenir énergétique de notre territoire. Je tiens à remercier l'ADEME, la Région et les fonds FEDER qui ont subventionné les études de faisabilité. Je remercie aussi nos actionnaires pour leur confiance en notre toute nouvelle structure à laquelle je souhaite bon vent. »

Témoignages : ils ont décidé d'entrer au capital

• François Patriat, Président de la Région Bourgogne, partenaire et actionnaire de Côte-d'Or Énergies

« C'est la 2ème fois en l'espace d'un an que la Collectivité régionale participe financièrement à une SEM locale pour développer les énergies renouvelables.

Après la Nièvre avec la SEM Nièvre Energies, aujourd'hui l'élan est donné par le syndicat d'énergies de Côte-d'Or, actionnaire majoritaire de cette nouvelle société d'économie mixte : « Côte-d'Or Énergies ».

Pourquoi cet engagement de la collectivité régionale dans la SEM Côte-d'Or?

Des raisons simples, évidentes, légitimes, cohérentes et de bons sens!

La collectivité régionale est dans son rôle non seulement d'aménageur du territoire régional mais surtout de chef de file de la planification énergétique territoriale affirmé par la récente loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. Par cet acte, elle entend prendre toute sa part et contribuer concrètement à la grande aventure de la gouvernance locale de la transition énergétique, du mix énergétique ©: conseil régional de Bourgogne Phillippe Maupetit (PM) et Pierre Combier (PC) et du défi climatique.



- L'urgence d'accélérer le déploiement et la diversification des énergies renouvelables (productrices d'électricité ou de chaleur) afin d'atteindre les objectifs fixés par le schéma régional climat air énergie pour 2020 et de les décliner en Côte-d'Or.
- Doter les énergies renouvelables de dispositifs et d'outils d'ingénierie financière innovants, à effet levier, qui mixent partenariats et financements publics et privés (y compris citoyens) et qui maillent le plus possible le territoire, d'autant que les collectivités locales sont désormais autorisées à détenir des actions d'une SEM locale dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables.
 - S'appuyer sur des opérateurs publics, historiques, robustes, de proximité et aux compétences reconnues et indiscutables que sont les syndicats d'énergie, pour entreprendre le sursaut du renouvelable, renforcer l'appropriation du renouvelable auprès des citoyens et l'accompagnement des élus locaux dans la durée.

• Enfin, permettre avec l'outil SEM de capter et de réinvestir les revenus et recettes du renouvelable localement au service de la transition énergétique et de la dynamique d'attractivité territoriale.»

Contact presse Nathalie Blanc 03 80 50 85 09 06 73 49 96 18 nblanc@siceco.fr

Témoignages : ils ont décidé d'entrer au capital

 Julien Ollagnier, Responsable du département Collectivités, Institutionnels Locaux et Santé de la Caisse d'Épargne Bourgogne

« Un partenariat-actionnariat cohérent et une précieuse collaboration

En toute légitimité, La CEBFC accompagne alors le SICECO (Syndicat Intercommunal d'Energies de Côte-d'Or), établissement public qui regroupe les communes de Côte-d'Or et assure des missions de service public de distribution et de fourniture d'électricité. Il réfléchit aux problématiques de lutte contre le changement climatique, de maîtrise de la demande de l'énergie et du développement des énergies renouvelables. Afin de poursuivre l'étude des projets de « mix énergétique » en associant collectivités publiques et partenaires privés, une SEM (Société d'Economie Mixte) a été constituée, à laquelle la CEBFC a pris une participation au capital.



Cette structure est la parfaite synthèse entre les valeurs du

service public – recherche de l'intérêt général, souci de la cohésion sociale, ... et les valeurs du marché et de l'entreprise – priorité au client, recherche de la meilleure performance, ...

La SEM « Côte-d'Or Energies » a identifié différents projets, comme entres autres : une usine de méthanisation située sur la commune de Créancey, une centrale micro-hydroélectrique située sur la commune de Bèze et, des éoliennes situées sur le territoire de la Communauté de Communes du Mirebellois. Pour ce dernier, la CEBFC aura notamment l'opportunité d'apporter le savoir-faire du Groupe BPCE sur l'éolien.

Un objectif collectif : faire que les acteurs locaux prennent en main leur destin face aux enjeux énergétiques. »

Gilbert Puyravaud, Directeur Centre d'Affaires, Crédit Agricole Bourgogne

« Fortement implanté auprès des collectivités publiques et des institutionnels, le Credit Agricole est un acteur important de l'amenagement du territoire et des grands projets de sociétés .

À ce titre, le groupe Credit Agricole consacre prioritairement ses ressources à ses domaines d'Excellence autour de la filière logement, l'agroalimentaire, la santé , la transition énergétique et l'environnement.

C'est dans ce contexte que la Caisse Régionale de Champagne Bourgogne à engagé une démarche volontariste de prise de participation auprès de structures destinées à innover dans les énergies renouvelables sur son territoire.

L'entrée au capital de la SEM Énergies Cote d'Or prend donc tout son sens face aux nombreux défis societaux qui nous attendent en matière de dépendance énergétique. L'adossement au SICECO, professionnel reconnu du secteur à également été un critère déterminant. »

Témoignages : ils ont décidé d'entrer au capital

François BOCKSTALL, Président de SICAE Est

« SICAE EST entreprise locale de distribution d'électricité, porte depuis 1920 les missions de service public relatives à la gestion du réseau de distribution public d'électricité et à la fourniture réglementée de l'électricité à plus de 35 000 habitants sur les départements de la Haute Saône, Haute Marne et Vosges. L'essence de SICAE EST repose sur un réseau concédé à l'origine par plus de 170 collectivités et sur la production électrique qu'elle a développé dès sa création. Elle s'inscrit ainsi comme moteur d'un service local.

Partageant des valeurs communes de service public avec le SICECO, SICAE EST a souhaité s'associer à la création de Côte-d'Or Energies. Car l'avenir énergétique passera par le développement de nouveaux outils de productions d'énergies renouvelables décentralisés en partenariat avec des acteurs



locaux. La SEML Côte-d'Or Energie est un équilibre entre collectivités et partenaires privés de domaines d'activité certes divers mais très complémentaires : distribution d'électricité, agricole et institutionnels de proximité. SICAE EST, coopérative agricole, s'inscrit pleinement dans cette nouvelle dynamique de développement énergétique de territoire. »

Guy Hourcabie, Président de Nièvre Énergie

« Nièvre Energies lors de sa constitution en 2012 s'est largement inspiré en les ayant rencontré pour certaines d'entre elles des SEML existantes en matière de développement des énergies renouvelables sur le territoire national et de leur modèle économique.

Il est apparu très rapidement comme une évidence que le développement de Nièvre Energies par augmentation successive de son capital privilègierait le réseau des SEM consituée au sein de la Fédération nationale des EPL. Nous avons ainsi accueilli EnerSiel, SEML d'Indre et Loire constituée autour du Syndicat d'énergie. D'autres perspectives s'ouvrent à nous lors des prochaines augmentations de capital. Nous estimons que cet outil est adapté à nos territoires et à notre secteur de l'énergie pour favoriser l'ancrage local des projets dans le temps et ainsi



permettre que les ressources générées puissent pour partie revenir sur celui-ci pour soutenir de nouveaux développements ou participer à une meilleure maîtrise de la demande d'énergie. Quand mon collègue Jacques Jacquenet, Président du SICECO, m'a donc proposé de rentrer au capital de Côte-d'Or Énergies, il était normal que nous répondions pas l'affirmative pour les raisons précédemment évoquées et pour les relations établies depuis de nombreuses années entre nos deux syndicats. Nous renforçons mutuellement nos capacités d'intervention sur le territoire bourguignon et nous proposerons à Côte-d'Or Énergies de nous rejoindre dès 2016. Nous démontrons à nos partenaires la volonté qui est la nôtre en Bourgogne de mettre en marche la transition énergétique en nous dotant des structures adaptées aux enjeux climatiques qui se posent à nous. »

Émergence des premiers projets

Avant de se lancer pleinement dans la création de cette SEML, les élus du SICECO ont voulu vérifier l'intérêt d'investir dans des productions d'énergies renouvelables. En parallèle aux travaux juridiques que demande la constitution d'une telle entité, ils ont donc lancé plusieurs études de faisabilité dont les résultats ont été connus courant 2014. Ces études sont d'ailleurs accompagnées financièrement (70 % du montant HT) par l'ADEME, la Région et des fonds FEDER au titre du PCEB (Plan Climat Énergie Bourgogne). Deux projets ont été déclarés rentables et donc retenus.

Unité de méthanisation à Créancey

La particularité de ce projet à dimension territoriale réside dans le fait que l'étude de faisabilité a été coportée en maîtrise d'ouvrage par Créancey Biogaz (association regroupant 7 exploitants agricoles), la commune de Créancey et le SICECO en partenariat avec la Communauté de communes Auxois Sud.

Cette unité de méthanisation pourra produire de la chaleur et de l'électricité à partir de la combustion du biogaz issu de la méthanisation de substrats agricoles (fumier, ...) grâce à un système dit de « cogénération » qui combine la production de chaleur et d'électricité. Elle est destinée à alimenter en chaleur la nouvelle Zone d'Activité Commerciale (ZAC) de Créancey, soit 8 consommateurs industriels.

Témoignage : Fabien Belorgey, exploitant agricole à Créancey

«L'accompagnement du SICECO, dans le cadre de sa réflexion sur la constitution de la SEML, nous a permis de relancer un projet qui nous tient particulièrement à coeur, et cela depuis 6 ans. La création de cette société permet de créer un partenariat avec le public et donc de soulager la part de notre investissement. Il faut savoir que sans cela, nous, agriculteurs, ne pourrions pas envisager un tel projet puisque nous ne pouvons pas le financer en intégralité. Au niveau des riverains, le fait que des collectivités reconnues prennent part à cette aventure renforce l'acceptabilité.

Pour nous, cette unité de méthanisation permet de diversifier l'activité de nos exploitations donc d'obtenir une source de revenus complémentaire non négligeable. Mais c'est aussi un bénéfice environnemental positif pour nos exploitations puisque nous pourrons valoriser nos déchets de manière naturelle, produire de l'énergie et utiliser le digestat comme engrais naturel. En somme, ce projet n'aura que des bénéfices pour notre territoire. Dans un premier temps, les recettes nous serviront à rembourser les emprunts. »

Le saviez-vous ?

La méthanisation est le traitement naturel des déchets organiques qui conduit à une production combinée de gaz convertible en énergie (biogaz).

En chiffres

7-250 tonnes par an

De matière brute consommées par an

-6:300 tonnes / an

De digestat produit (résidu qui sera répandu comme engrais naturel)

150 kW

Puissance du moteur

700 MWh //an

D'énergie produite

-8-

Consommateurs

industriels

alimentés

Contact presse :
Nathalie Blanc
03 80 50 85 09
06 73 49 96 18
nblanc@siceco.fr

Émergence des premiers projets

Site hydroélectrique dit de « La forge de Bèze

Ce projet vise à remettre en service un site abandonné par EDF dans les années 60, sur une chute existante créée par un barrage. L'étude de faisabilité a été portée par le SICECO (pour le compte de la SEML), en partenariat avec la commune de Bèze, détentrice du droit d'eau.

Ce site, financé en totalité par Côte-d'Or Énergies, produira de l'électricité achetée par EDF dans le cadre de l'obligation d'achat d'électricité d'origine renouvelable. En effet, en France, les tarifs d'achat

de l'électricité d'origine renouvelable sont fixés par arrêté (Ministères de l'économie et de l'énergie après avis auprès du Conseil Supérieur de l'Énergie et de la Commission de Régulation de l'Énergie). Selon l'article L.341-1 du Code de l'énergie, tous les moyens de production renouvelable d'électricité (hydraulique, éolien, photovoltaïque, ...) et les installations valorisant les déchets ménagers peuvent bénéficier de ce système d'obligation d'achat.

La commune de Bèze percevra, quant à elle, un revenu issu du loyer versé par la SEML pour la mise à disposition du terrain. En parallèle, elle doit installer une passe à poissons : indépendamment de la construction de la centrale, c'est une obligation de la commune pour assurer ainsi la libre continuité écologique des cours d'eau - issu de la « Loi sur l'eau ».

Témoignage : René Kremer, Maire de Bèze

« Côte-d'Or Énergies nous offre l'opportunité de remettre en service un site abandonné depuis bien des années. La production décentralisée d'électricité à partir de sources renouvelables permet de participer à l'effort collectif afin d'atteindre les objectifs fixés par l'Europe et l'État.

On peut espérer que cette nouvelle installation puisse être valorisée touristiquement parlant grâce à des visites.

De plus, il était impossible de supprimer le barrage existant dans le cadre de la loi sur l'eau. Le loyer versé par la SEM nous permettra de rembourser petit à petit le coût de la passe à poissons, seulement subventionnées à 50 %.»

Des projets éoliens

Plusieurs projets font l'objet d'un accompagnement des communes par le SICECO.

Des échanges avec certains développeurs sont en cours dans le but de co investir ou acquérir un parc éolien.

Le saviez-vous ?

Le droit d'eau permet à un exploitant d'utiliser le potentiel d'un cours d'eau. Le droit d'eau «fondé en titre » ne peut être cédé ou vendu.

En chiffres

$2.75\,{\rm m}^{3}$

Débit de la turbine (moyenne sur l'année)

63 KW

De puissance de la turbine

252 000 kWh//an

De production d'énergie soit

L'équivalent de la consommation de 4 foyers

96 formes

De CO₂ évitées (par rapport à une production d'électricité produite à partir de gaz) soit

L'équivalent de la consommation annuelle de 43 voitures



ANNEXES

- Le SICECO, acteur et expert de l'énergie de Côte-d'Or
- Le Conseil régional de Bourgogne
- → La Caisse d'Épargne de Bourgogne
- → Le Crédit Agricole de Champagne-Bourogne, partenaire incontournable de l'économie locale
- La SICAE Est
- Dijon Céréales
- → Nièvre Énergies

Le SICECO, acteur et expert de l'énergie en Côte-d'Or

Fondé en 1947, le SICECO, Syndicat d'Énergies de Côte-d'Or, est un syndicat mixte fermé depuis 2015 qui regroupe 665 communes en Côte-d'Or. Bâti sur la solidarité intercommunale, c'est-à-dire la mutualisation des moyens, il participe à l'aménagement du territoire, au service des élus et des usagers. Tout en respectant l'environnement, il favorise le développement économique et la qualité de vie.



Une mission historique : la distribution d'électricité

Propriétaires des réseaux basse et moyenne tension, les communes sont en charge d'organiser la distribution publique d'électricité. Elles sont responsables de l'organisation du service public de distribution d'énergie et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés. À l'échelle départementale,

afin d'offrir une qualité de service identique à tous les usagers, les communes se regroupent au sein de syndicats d'énergies, encore appelés Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE). En adhérant donc au SICECO, elles lui délèguent cette compétence. Cela permet de mutualiser ainsi les moyens humains, financiers et techniques.

Actuellement, en Côte-d'Or, il existe 3 autorités organisatrices de la distribution d'électricité (cf illustration ci-contre) : 2 Syndicats (le SICECO regroupant 665 communes et le Syndicat d'Électrification et de Réseaux téléphoniques de Plombières les Dijon regroupant 37 communes) et le Grand Dijon pour 4 villes (Chenôve, Dijon, Longvic et Marsannay la Côte). Traditionnellement, le SICECO réalise des travaux d'électrification rurale

et permet la desserte en électricité des habitants de Côte-d'Or. Il s'assure du bon fonctionnement des réseaux électriques, finance et réalise des travaux de renforcement, d'extension et de dissimulation de ces mêmes réseaux.

Dans le cadre de ses activités communes avec le gestionnaire de réseau ERDF, le SICECO s'engage à participer à la réduction des gaz à effet de serre par un développement harmonieux des réseaux électriques.

Les autres missions du SICECO

Pour les communes qui le souhaitent, le SICECO peut également s'occuper des missions de service public de distribution de gaz, d'éclairage public, d'enfouissement des réseaux de télécommunication (hors travaux électriques) et d'achat d'énergie. Il est habilité à intervenir dans le domaine des communications électroniques. Il a récemment ouvert une autre compétence pour la création et l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Le SICECO accompagne les collectivités dans la transition énergétique

Aujourd'hui, le Syndicat est amené à réfléchir, en concertation avec les communes, sur des problématiques de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

En effet, le SICECO est impliqué dans la mise en oeuvre des objectifs fixés par le Grenelle environnement, et a exprimé son engagement dans la lutte contre le changement climatique par la mise en place d'une politique locale de développement durable. À ce titre il propose auprès de ses communes adhérentes des missions concrètes pour la réduction des gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables : rénovation de l'éclairage public, conseils techniques pour l'efficacité énergétique du patrimoine bâti communal, développement des productions boisénergie et photovoltaïques,

Dernièrement, il a lancé une Étude «Stratégie énergétique départementale» en partenariat avec la DREAL, l'ADEME, le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Général de la Côte-d'Or et le Grand Dijon afin d'éclairer les choix énergétiques futurs pour le territoire de la Côte-d'Or en tenant compte de la production décentralisée d'énergie, de l'arrivée des réseaux dits «intelligents», qui permettent d'optimiser l'équilibre indispensable entre les zones de production, plutôt rurales, et les zones de consommation, plutôt urbaines.

Plus d'informations sur www.siceco.fr

Le Conseil régional de Bourgogne



Contact presse : Marie Souverbie - tél 03 80 44 34 66

msouverbie@cr-bourgogne.fr

C'est quoi une région ? Zoom sur la région Bourgogne



Photos: Hôtel de région et salle des séances (siège) - (Crédits: Région Bourgogne - Pierre-Marie Barbe-Richaud).

Que fait la région ?

Les lois de décentralisation successives ont doté les conseils régionaux de nombreuses compétences. La région Bourgogne a aussi fait le choix d'intervenir dans d'autres domaines.

Ses compétences obligatoires :

- le service TER Bourgogne (transport express régional), les lycées : elle entretient les bâtiments, fournit des équipements pédagogiques, informatiques, aide les projets éducatifs...,
- la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et des salariés, l'orientation,
- l'apprentissage : elle finance les centres de formation d'apprentis, modernise leurs équipements et facilite le quotidien des jeunes,
- l'aménagement du territoire : elle accompagne les projets des pays, des agglomérations (en particulier ceux en faveur de la transformation des quartiers) et la réhabilitation de logements dans les villages.

Les domaines qu'elle a choisi :

- l'enseignement supérieur et la recherche,
- la culture,
- l'environnement,
- l'agriculture et la forêt,
- les technologies de l'information et de la communication,
- la santé,
- les échanges internationaux et la coopération,
- les canaux et le tourisme.

Comment ça marche ?

L'assemblée régionale se réunit régulièrement en sessions plénières ou en commissions permanentes pour prendre les délibérations nécessaires à la mise en oeuvre des politiques régionales.

Les services du conseil régional préparent des dossiers soumis au vote des élus et mettent en œuvre leurs décisions.

Le conseil régional de Bourgogne compte aujourd'hui 57 élus. La future région Bourgogne-Franche-Comté en comptera 100 en 2016.

Le Conseil régional de Bourgogne

Un peu d'histoire

Les grandes dates

1972:

le conseil régional apparaît sous la forme d'un établissement public régional, composé des parlementaires de la région et de représentants des collectivités locales.

À partir de 1982,

les lois de décentralisation lui donnent le visage que l'on connaît aujourd'hui.

1986

les conseillers régionaux sont élus pour la première fois au suffrage universel direct par les Bourguignons.

En mars 2003,

la région est mentionnée dans la constitution.

La loi du 13 août 2004

organise le transfert de nouvelles compétences de l'état aux régions, notamment dans les domaines du développement économique, de la formation professionnelle, de la gestion des personnels techniques dans les lycées.

1er janvier 2014:

la gestion des fonds européens est confiée aux conseils régionaux.

2014-2015:

deux projets de loi proposent, d'une part, une nouvelle carte des régions en fusionnant certaines d'entre elles, et d'autre part, le transfert de nouvelles compétences aux régions (collèges, cars départementaux, routes).

Le 1^{er} janvier 2016 sera créée la région Bourgogne-Franche-Comté.

Lois successives

En 2014 et 2015, sont venues renforcer le poids et les compétences des treize nouvelles régions françaises.

Avec la loi MAPTAM ¹,

La région va coordonner l'action de toutes les collectivités dans plusieurs domaines :

aménagement durable, biodiversité, climat, qualité de l'air et de l'énergie, enseignement supérieur et recherche, développement économique, innovation et intermodalité des transports.

Avec la loi NOTRe 2,

La région voit ses pouvoirs renforcés en matière économique, de transport et d'aménagement du territoire. La région devient seule compétence sur les aides aux entreprises. Elle hérite de la gestion des transports interurbains (cars hors agglomération) et des transports scolaires jusque-là du ressort des départements.

Côté aménagement du territoire, les orientations du schéma³ qu'elle devra produire devront être respectées par les collectivités, dans leurs documents d'urbanisme, comme le plan local d'urbanisme, le plan local de l'habitat....

Avec la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, la région devient chef de file de la planification énergétique territoriale.

¹ Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, du 27 janvier 2014

² Nouvelle organisation territoriale de la République, du 7 août 2015

³ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

La Caisse d'Épargne de Bourgogne

La Caisse d'Epargne de Bourgogne-Franche Comté est une banque coopérative régionale au service du développement économique et social de ses territoires. Grâce à une situation financière solide, 1.1 milliards d'euros de fonds propres, elle poursuit un développement ambitieux et a généré, en 2014, 329 millions d'euros de produit net bancaire. Ses 1750 collaborateurs, à travers 227 agences et 6 centres d'affaires, mettent chaque jour leurs compétences et leur expertise CAISSE D'E PAR GNE au service de plus de 1.1 millions de clients.



Une politique environnementale ambitieuse

Devenue banque coopérative en 1999, la Caisse d'Epargne appartient à ses clients sociétaires et partage avec eux les valeurs coopératives de démocratie, d'ancrage territorial, de pédagogie et de solidarité. Cet ADN de banque responsable et citoyenne concorde parfaitement avec les principes de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

C'est pourquoi, préoccupée de ses impacts environnementaux et sociaux, la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté prouve son implication en étant la 1ère banque régionale certifiée ISO 14 001 et ISO 50 001 sur l'ensemble de son périmètre d'activité.

Encourager le dynamisme économique local

Banque régionale de proximité, la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté fait partie des principaux financeurs du développement de ses régions. A travers sa politique de financement soutenue, elle s'engage, en particulier, auprès des différentes structures de soutien au développement local.

Partenaire historique des Collectivités Territoriales, elle est ainsi la banque d'une commune sur deux et met à leur disposition tout son savoir-faire et son expertise.

Contact presse :

Nathalie RENVOISÉ-BENHAMDOUNE – Directrice de la Communication 03.80.70.41.75 - 06.63.33.60.30 - nathalie.renvoise-benhamdoune@cebfc.caisse-epargne.fr

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, partenaire incontournable de l'économie locale

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, accompagne au quotidien 600 000 clients et 240 000 sociétaires, répartis sur 4 départements (Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne et Yonne).

Les 88 Caisses locales sont le socle de l'organisation de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne et regroupent 1 150 administrateurs. En 2013, la Caisse régionale a créé sa fondation « Agir en Champagne-Bourgogne ». Elle favorise des projets d'intérêt collectif et durables sur son territoire. Son champ d'action couvre divers domaines : éducatif, socio-culturel, socio-



économique, sportif ou concourant à la mise en valeur du patrimoine. A ce jour, 103 projets ont été soutenus pour un montant de 262 804 €.

Banque d'1 client sur 3, partenaire privilégié des agriculteurs, 1er porteur des projets des professionnels de la région, acteur incontournable auprès des entreprises, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne enregistre en 2014, un résultat net de 96,4 millions d'euros.

La Caisse régionale finance près d'1/3 de l'économie de son territoire avec 30,40 % de parts de marché crédits à fin décembre 2014.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne c'est aussi : 152 agences, 292 distributeurs de billets et 168 points verts et 1718 salariés.

www.ca-cb.fr leblog.ca-cb.fr @CAChampBourg



En 1946, la loi nationalise toutes les entreprises d'électricité et crée EDF. Les entreprises locales de distribution comme les SICAE et les Régies de par leurs statuts sont exclues de la nationalisation. Aujourd'hui les SICAE sont toujours existantes et alimentent au niveau national plus de 1000 communes dans 10 régions, soit plus de 500 000 habitants. SICAE EST, quant à elle, dessert plus de 22 000 clients répartis dans 175 communes : 132 en Haute-Saône. 42 en Haute-Marne. 1 dans les Vosges.

SICAE EST, service public de proximité, assure la gestion du réseau public de distribution électrique et la fourniture d'électricité au tarif réglementé à l'ensemble de la population de sa zone de desserte, missions confiées par les collectivités locales.

QUALITÉ ET PROXIMITÉ

SICAE EST apporte en zone rurale un ensemble de services et un niveau de qualité équivalents, voire complémentaires, à ceux dont peuvent bénéficier les habitants et les industriels des zones urbaines.

Elle fait de la proximité un axe majeur de sa stratégie :

- → 3 points d'accueils sont à disposition de la clientèle :
 - au siège social de VESOUL
 - dans les centres d'exploitation de JUSSEY et RAY-SUR-SAONE
- un service dépannage 24h/24 et 7j/7
- ▶ 50 professionnels au service des clients : Techniciens, Monteurs, Agents administratifs

La proximité avec les collectivités locales est également essentielle pour un service de qualité.



UN ACTEUR ÉCONOMIQUE LOCAL

SICAE EST consacre des capacités d'investissement très conséquent dans la fiabilisation et la modernisation des réseaux concédés par :

- l'enfouissement des réseaux moyenne tension
- la rénovation des postes sources (63/20kV)
- une politique d'entretien régulière et rigoureuse

ELEMENTS STATISTIQUES

RESEAUX

93 km de lignes 63 kV 1 065 km de réseau HTA (20 kV) 605 km de réseau BT (230/400 kV)

POSTES

928 postes de distribution **5** postes sources

150 postes ou armoires de coupures dont 73 % télécommandées

ENERGIE

Population desservie: 35 000 habitants

9, avenue du Lac BP 70159 70003 VESOUL Cedex **Tél. 03 84 96 81 00**



2 AGENCE DE JUSSEY 76, rue Charles Bontemps 70500 JUSSEY Tél. 03 84 96 81 30



3 AGENCE DE RAY SUR SAÔNE 1, rue du Sentier 70130 RAY-SUR-SAONE Tél. 03 84 96 81 40



on et impression : IMPRIMERIEREPRO-SYSTEM - 70000 VESOUL - **03 84 75 89 83**









Le Mot du Président

e récent débat national sur la transition énergétique a fait l'objet d'engagements nationaux, européens et internationaux avec comme objectifs principaux, de maîtriser les consommations d'énergies et de développer les énergies renouvelables, à moyen et long terme. Il a égalemennt rappelé l'importance des territoires dans le déploiement des énergies renouvelables, qui doit s'appuyer sur un portage territorial des projets pour faciliter leur acceptabilité, favoriser leur appropriation par la population locale et améliorer les retombées socio-économiques locales.

De nombreux élus soutiennent le développement de projets d'énergie renouvelable sur leur territoire, mais ils soulignent que, pour la réussite des projets à l'échelle locale, les méthodes de travail des développeurs (sociétés spécialisées dans le développement de projets) doivent répondre notamment à certaines règles de concertation et de communication.

C'est dans ce contexte que l'outil Nièvre Énergies a été créé. Notre objectif est d'associer les collectivités locales nivernaises aux projets d'énergies renouvelables, le plus en amont possible afin d'assurer un relais durable, et prendre en compte les contraintes et les souhaits du Territoire.

Nous pensons également que les citoyens ont une place importante dans ces projets. C'est pourquoi nous insistons pour communiquer efficacement avec la population en mettant en place une concertation exemplaire et une diffusion de l'information régulière.

Notre rôle est de faire en sorte que ces énergies non carbonées deviennent un moteur du développement économique local. C'est dans cet optique que nous cherchons notamment à mettre en place, pour les collectivités demandeuses, un financement public et citoyen.

Avec l'entrée au capital de la société d'exploitation du parc éolien de Clamecy/Oisy, premier et seul parc éolien de la Nièvre, Nièvre Énergies et ses administrateurs ont d'ores et déjà entamés la transition vers un système énergétique local et citoyen, en devenant le producteur local d'électricité du Département.

Guy HOURCABIE

Président Directeur Général de Nièvre Energies



Qu'est-ce qu'une SEM?

Une Société d'Economie Mixte ou SEM est une société privée, majoritairement détenue par des collectivités locales (Commune, Commune), Département, Région ou État).

La société d'économie mixte a été créée dans le but de combler les besoins publics et de servir l'intérêt général. En effet, elle effectue, principalement, des travaux à caractère commercial et industriel qui servent les intérêts publics, comme des travaux d'aménagement, la construction d'équipements, d'ensembles immobiliers, etc.

Elle peut se charger aussi de fournir des financements pour équiper des établissements comme par exemple les hôpitaux.

« Pour une appropriation du projet symbolique et économique... »

Qu'est-ce qu'un projet d'énergies renouvelables citoyen avec un financement local ?

Il s'agit d'un projet collectif porté, maîtrisé et financé par les acteurs du territoire (particuliers et/ou collectivités), qui s'engagent à la fois dans une démarche de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Un projet citoyen permet la création de richesses locales, non seulement matérielles (économiques), mais également immatérielles (création de liens sociaux sur le territoire, modes de gouvernance démocratique et transparent, éducation à l'énergie et éthique de l'économie sociale et solidaire).

Un financement local offre la possibilité aux acteurs d'un territoire (collectivités, habitants, agriculteurs, etc.) de dévenir actionnaires du projet et bénéficier ainsi des retombées économiques au-delà des recettes fiscales. En permettant aux populations locales de s'impliquer dans le développement et le financement du parc, il facilite l'acceptabilité des projets. Ce type de montage est largement répandu au Danemark et dispose de retours d'expériences intéressants en Bretagne par exemple.

L'appropriation du projet devient non seulement symbolique mais aussi économique. En faisant appel au financement et à l'épargne populaire, la capacité d'investissement du territoire dans le projet est renforcée. Le pilotage local du projet et les retombées économiques pour le territoire s'en trouvent améliorés. Impliquer la population est aussi un processus plus long, plus complexe. Cela demande d'abord à la collectivité d'accepter de partager la gouvernance du projet.







« Nièvre Énergies, le développement des énergies renouvelables, par les élus, pour les nivernais... »

Créée le 9 novembre 2012, Nièvre Énergies est une Société d'Economie Mixte Locale chargée de développer la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables.

En réponse aux attentes des communes adhérentes au SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Énergles, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre), elle se positionne comme l'investisseur public local qui agit pour un développement maitrisé et concerté de ses projets.

Activités :

Amenagement et exploitation des energies renouvelables (photovoltalque, éolien biomasse, micro-hydraulique, solaire thermique, etc.) de manière durable et

Mettre en œuvre des actions de sensibilisation visant la maîtrise de l'énergie (sobriété énergétique et efficacité energetique) et la promotion des énergies renouvelables

Capital social à sa création :

- Mode de fonctionnement : Conseil d'Administration
- Président Directeur Général : Guy HOURCABIE
- Répartition des membres fondateurs de la SEML :

- SEEEN (62 %)
- Communauté de Communes des Vaux d'Yonne (10 %)
- Commune de Clamecy (10 %)
- Commune de Oisy (< 1%)

Bloc prive (17.5 %)

- SAS Coopérative Bourgogne Energies Citoyennes (10 %) SEM EneRSIEL (6,5 %)
- Energie Partagée Investissement (s. 196)
- -Association le Varne (< 196) -Agence Locale de l'Energie de la Nièvre (< 196)

Le fonctionnement de Nièvre Énergies :



Coopérative Bourgogne Energies Copyennes (clubs d'investisseurs locatur), établissements par caires, Energie partaigée investissement, SEM, etc.



« Nièvre Énergies, un outil au service du territoire... »

Avec son objectif d'exploiter 30 % des énergies renouvelables du département, Nièvre Énergies se place comme un acteur privilégié à plusieurs stades d'un projet :

- A l'état initial pour assurer le développement de projets exemplaires avec ou sans partenariat privé.
- Après l'obtention des autorisations de construire et d'exploiter en prenant part à la société d'exploitation.

De ce fait, les élus du syndicat ont donné pour mission à Nièvre Énergies :

- Le pilotage du développement des projets en interne via le support technique du SIEEEN, ou avec l'expertise de bureaux d'étude spécialisés ou indépendants.
- Garantir un partenariat exemplaire avec les sociétés privées pour un développement actif et juste.
- Associer les habitants et les collectivités locales de manière significative dans l'élaboration, le développement et le financement des projets d'énergies renouvelables.
- Créer, au travers de nos projets, de la richesse locale : matérielle (retombées économiques locales) et immatérielle (cohésion sociale et territoriale, participation des citoyens).
- Choisir des règles de fonctionnement démocratiques, claires et transparentes.
- Promouvoir le portage « citoyen » de projets de production d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie en accompagnant et soutenant l'émergence de tels projets en Nièvre.

Contact:

Nièvre Énergies

7. place de la République - 58000 Nevers Tél. 03 86 59 59 28 « contact@nievre-energiesfr



Les administrateurs :

















